



CHANCELLERIE

AVIS DE PUBLICATION

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés :

- concernant une demande de crédit pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable de Trembley et des travaux de raccordements,
- concernant l'achat de deux tracteurs forestiers,
- concernant le remplacement du système de traitement de l'eau aux piscines du Nid-du-Crô,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 15 mars 2021, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'au mercredi 28 avril 2021.

Neuchâtel, le 17 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,
Violaine Blétry-de Montmollin

Le chancelier,
Daniel Veuve





ARRETE

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU RESERVOIR D'EAU POTABLE DE TREMBLEY ET DES TRAVAUX DE RACCORDEMENTS

(Du 15 mars 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un montant de 3'537'600 francs HT est accordé au Conseil communal pour la construction d'un nouveau réservoir de Trembley, le renouvellement et l'extension des réseaux d'alimentation et de distribution d'eau, les raccordements techniques divers, la connexion courte, l'enfouissement de la ligne électrique aérienne actuelle, la déconstruction de l'ancien réservoir et la remise en état des lieux, dont à déduire les subventions cantonales pour un montant de 671'300 francs.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2,5 % l'an. Il sera pris en charge par le Service des infrastructures et de l'énergie (Office de l'eau).

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction du Mittelland.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 15 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Cloé Dutoit





ARRETE
CONCERNANT L'ACHAT DE DEUX TRACTEURS FORESTIERS

(Du 15 mars 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit d'engagement du compte d'investissement de 440'000 francs est accordé à l'office des forêts pour l'achat de deux tracteurs, dont à déduire 55'000 francs de valeur de reprise des anciens véhicules.

Art. 2.- Ce montant fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 6,5%. Il sera pris en charge par l'office des forêts.

Art. 3.- Le DDMIE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 15 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Cloé Dutoit





ARRETE
CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT DE
L'EAU AUX PISCINES DU NID-DU-CRÔ

(Du 15 mars 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit de 1'001'000 francs est accordé au Conseil communal pour le remplacement du système de traitement de l'eau aux piscines du Nid-du-Crô. Il sera indexé à l'indice des prix à la consommation.

Art. 2.- Cet investissement fait l'objet d'un amortissement au taux de 5% à la charge du Service des sports.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 15 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Cloé Dutoit

